II – La spécificité du jugement de goût

1) Le jugement de goût comme plaisir sensible

On remarquera que ces conceptions de l'œuvre d'art ne permettent pas de distinguer clairement le travail de l'artiste de celui du savant ou de l'artisan. Alors même que Platon, dans le dialogue *Ion*, avait souligné la part irréductible de l'inspiration dans l'art du rhapsode, il n'en avait déduit aucune théorie de l'aptitude supérieure du « génie ». Que le poète ne connaisse pas les règles de son art ne signifiait nullement, pour Platon, que l'art n'avait pas besoin de règles. Au contraire, Platon en déduisait l'infériorité de l'art de l'artiste, relégué dans le domaine du hasard et de l'opinion inculte.

Or l'époque moderne va inverser cette échelle de valeurs, en valorisant le génie de l'artiste, distinct du savoir du scientifique ou de l'artisan. Dès ce dialogue avec le rhapsode Ion, Platon met le doigt sur un problème qui préoccupera beaucoup l'époque moderne, et qui aura des résonnances toutes particulières à partir de la fin du XVIII^{e} siècle et au début du XIX^{e} siècle, chez Kant ou chez les précurseurs du romantisme, tels que Goethe.

L'artiste « sait » quelque chose qu'il ne « sait » pas vraiment, il produit un type d'objet qui suscite un sentiment dont il ne connaît pas très bien lui-même la nature ni les causes, un jugement d'une nature absolument spécifique, ni purement sensible, ni purement intellectuel.

La difficulté que pose la spécificité du jugement de goût se traduit dans les tâtonnements que l'on constate, entre le XVII^{e} et le XIX^{e} siècles, dans les théories de l'art. Par exemple le philosophe allemand Baumgarten, qui, pour désigner la théorie de l'art, forge en 1750 le terme « esthétique » à partir du grec « *aisthêsis* », « faculté de sentir » – , ne parvient guère à résoudre les contradictions propres à ce qu'il appelle une « connaissance sensible ». Et il retrouve, lorsqu'il s'agit de définir la beauté, les critères habituels du classicisme.

Pourtant, dès le XVII^{e} siècle, quelques auteurs avaient commencé à remettre en cause la théorie classique. Par exemple Descartes, même s'il ne propose aucune théorie esthétique à proprement parler, tire une conséquence de sa thèse affirmant la nette distinction entre l'âme et le corps. Il distingue « deux espèces d'amour », dont l'un relève de la raison, et porte sur les choses *bonnes*, et l'autre relève des sens, et porte sur les choses *belles* (*Les Passions de l'âme*, § 85). Cantonner le jugement de goût à la

© EduKlub SARL
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 9 pages.

sensibilité, c'est exclure qu'il s'appuie sur un jugement de connaissance. Pascal écrit de même quelques années plus tard dans les *Pensées* (éd. Brunschvicg, Pensée n° 33) :

« Comme on dit beauté poétique, on devrait aussi dire beauté géométrique, et beauté médicinale ; mais on ne le dit pas : et la raison en est qu'on sait bien quel est l'objet de la géométrie, et qu'il consiste en preuves, et quel est l'objet de la médecine, et qu'il consiste en la guérison ; mais on ne sait pas en quoi consiste l'agrément, qui est l'objet de la poésie. On ne sait ce que c'est que ce modèle naturel qu'il faut imiter ; et, à faute de cette connaissance, on a inventé de certains termes bizarres : "siècle d'or, merveille de nos jours, fatal", etc. ; et on appelle ce jargon beauté poétique. »

À la même époque, Molière, qui doit faire face aux critiques formulées contre sa pièce *L'école de femmes*, jugée trop peu conventionnelle, met en scène, dans la scène VI de *La Critique de l'École des femmes*, le dialogue suivant entre un personnage nommé Dorante, « double » de Molière, et un pédant qui lui fait la leçon :

« Lysidas : – Ceux qui possèdent Aristote et Horace voient […] que cette comédie pèche contre toutes les règles de l'art. […]
Dorante : – Vous êtes de plaisantes gens avec vos règles dont vous embarrassez les ignorants, et nous étourdissez tous les jours. Il semble, à vous ouïr parler, que ces règles de l'art soient les plus grands mystères du monde […]. Je voudrais bien savoir si la grande règle de toutes les règles n'est pas de plaire ; et si une pièce de théâtre qui a attrapé son but n'a pas suivi un bon chemin. Veut-on que tout un public s'abuse sur ces sortes de choses, et que chacun n'y soit pas juge du plaisir qu'il y prend ? […] Si les pièces qui sont selon les règles ne plaisent pas, et que celles qui plaisent ne soient pas selon les règles, il faudrait de nécessité que les règles eussent été mal faites. Moquons-nous donc de cette chicane où ils veulent assujettir le goût du public, et ne consultons dans une comédie que l'effet qu'elle fait sur nous. Laissons-nous aller de bonne foi aux choses qui nous prennent par les entrailles, et ne cherchons point de raisonnements pour nous empêcher d'avoir du plaisir. »

Cette conception du beau, encore marginale au XVII^{e} siècle, devient un lieu commun au XVIII^{e} siècle. Selon le philosophe écossais David Hume, par exemple, « la beauté n'est rien qu'une forme qui produit un plaisir, tout comme la laideur est une structure de parties qui communique de la douleur, et, puisque le pouvoir de produire de la douleur et du plaisir fait d'une certaine manière l'essence de la beauté et de la laideur, tous les effets de ces qualités doivent dériver de la sensation » (*Traité de la nature humaine,* livre II , 1re partie, section VIII).

© EduKlub SARL
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 9 pages.

2) Kant : la distinction de l'agréable et du beau

Une conception nouvelle de l'œuvre d'art commence ainsi à s'affirmer, qui fait reposer le jugement de goût sur les sens, et non plus sur la raison, et qui exige donc, de la part de l'artiste, d'autres qualités que l'application de règles savantes.

Il reste que la thèse empiriste, formulée aussi radicalement, rejette l'art entièrement du côté de l'agrément physique, et le prive de toute autonomie par rapport au plaisir suscité, par exemple, par la nourriture ou par le sommeil. Or il y a à l'évidence, dans l'appréciation d'une œuvre d'art, autre chose que la perception d'un certain état du corps, comme lorsque l'on déguste un bon repas.

À la fin du XVIII^{e} siècle, Emmanuel Kant considère qu'il est nécessaire de fonder véritablement *l'autonomie* du jugement de goût, qui, sans être un jugement intellectuel, relève pourtant bien d'une contemplation, d'un pur acte de représentation, et non d'une appropriation ou d'une consommation physique. La réduction du jugement de goût à un jugement de sensation passe à côté de la spécificité du beau artistique, non moins que sa réduction à un jugement intellectuel.

Selon Kant, le jugement de goût est un jugement *à la fois* sensible *et* contemplatif ou « désintéressé » :

« *L'agréable* […] a une relation avec la faculté de désirer et entraîne par suite avec lui, […] une satisfaction conditionnée par des excitations sensibles. Dans ce cas, le jugement n'exprime pas seulement une satisfaction suscitée par la contemplation de l'objet, mais suppose un lien concret entre le sujet et *l'existence* de l'objet. Ce n'est pas seulement l'objet tel que nous nous le représentons, mais aussi son existence qui plaît. En revanche le jugement de goût est seulement *contemplatif*. C'est un jugement qui, indifférent à l'existence de l'objet, suscite un sentiment de plaisir ou de déplaisir.

Pourtant cette contemplation elle-même n'est pas réglée par des concepts ; en effet le jugement de goût n'est pas un jugement de connaissance (ni théorique, ni moral), il n'est pas *fondé* sur des concepts […]. L'agréable et le beau […] désignent donc deux relations différentes des représentations au sentiment de plaisir et de déplaisir, en fonction desquelles nous distinguons les uns des autres les objets ou les modes de représentation. D'ailleurs les expressions adéquates pour désigner leur agrément propre ne sont pas identiques. Chacun appelle *agréable* ce qui lui FAIT PLAISIR PHYSIQUEMENT, *beau* (esthétiquement) ce qui lui PLAIT simplement […].

L'agréable a une valeur même pour des animaux dénués de raison. La beauté n'a de valeur que pour les hommes, c'est-à-dire des êtres d'une nature animale, mais cependant raisonnables, et cela non pas seulement en tant qu'êtres raisonnables (comme seraient par exemple de purs esprits), mais aussi en même temps en tant qu'ils ont une nature animale […]. On peut dire qu'entre ces genres de satisfaction, seul le goût pour le beau est une satisfaction désintéressée et *libre.* »

(*Critique de la faculté de juger*, § 5)

© EduKlub SARL
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 9 pages.